

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL** **COMMUNE - CPAS DU 19 DECEMBRE 2011**

## **Pour la Commune**

### **Présents**

M.M.D'HAENE Marc, Bourgmestre.

MM.DELSOIR Damien, Mmes Sophie POLLET, Anne-Marie FOUREZ, Echevins. MM.FLEURQUIN René, DEMORTIER André, Mme.TAELMAN Rita, MM.BERTE Jean-Pierre, DENIS Roland, Mmes.LOISELET Christelle, DUPONCHHEL Dorothée, NGO TONYE Charlotte MM.DELHAYE Pierre, PIERRE Aurélien, SMETTE René /Conseillers.

M. Xavier VANMULLEM, Secrétaire communal ff

**Absent et excusé** : M. Achille DEGRYSE, Echevin

## **Pour le CPAS**

**Présents** : Mme Christelle LOISELET, Présidente du CPAS

MM. Daniel BOSSUT, Jean – Pierre BERTE, Luc GLORIEUX – conseiller CPAS

Mmes Ghislaine BOURLET, Nathalie DENIS – conseillères CPAS

M. Philippe WANDERPEPEN, secrétaire du CPAS ff

**Absents et excusés** : Mme Brigitte DOUTRELUIGNE, conseillère CPAS

MM. Yves RENDERS & Jonathan GHILBERT, conseillers CPAS

## **REUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE (article 26bis, §5, alinéa 2 de la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976)**

### **1. Rapport annuel des synergies existantes et à développer entre la commune et le Centre Public d'Action Sociale**

*Monsieur D'HAENE, Bourgmestre et président de séance cède la parole à madame LOISELET, présidente du CPAS, pour l'examen de ce point.*

*Madame LOISELET fait lecture du rapport des synergies et économies d'échelle (rapport annuel obligatoire) établi suite à la réunion de concertation commune CPAS qui s'est tenue le jeudi 8 décembre 2011.*

## **Rapport d'économies d'échelles et synergies entre le CPAS et la Commune**

### **1. Commande de mazout de chauffage**

Pour la maison de repos, les commandes groupées commune/CPAS de mazout de chauffage ne présentent aucun intérêt vu que la grande quantité (30000 litres) commandée en une seule fois par le CPAS permet d'obtenir un prix avantageux.

Par contre, l'approvisionnement des initiatives locales d'accueil sera organisé par la commune dans le cadre de ses commandes groupées à partir de la mi-décembre 2011.

## 2. Fournitures de bureau

Les commandes de papier sont centralisées au niveau de la commune qui approvisionne le CPAS au fur et à mesure de ses besoins.

Afin d'intensifier ces commandes groupées, le CPAS évaluera le rapport qualité/prix/service du fournisseur de la commune en fournitures de bureau.

## 3. Téléphonie fixe

Les services de téléphonie fixe, mobile et internet feront l'objet d'un marché commun après détermination des besoins de la commune et du CPAS.

## 4. Pièces détachées

Un magasin de stockage de pièces de rechange vient d'être créé à la commune.

Le CPAS a établi une liste de ses besoins annuels en pièces détachées, en précisant leurs caractéristiques techniques, afin de permettre la centralisation de leur approvisionnement auprès du fournisseur désigné par la commune et leur stockage central à la commune.

A chaque besoin de pièces détachées, le CPAS faxera ses besoins à la commune qui préparera la commande et la refacturera au CPAS au prix coûtant.

## 5. Les finances

La receveuse a reçu mandat pour pouvoir effectuer des placements ou des emprunts communs pour la commune et le CPAS et ainsi bénéficier de meilleurs taux d'intérêts.

Les modalités pratiques de suivi de ces flux financiers doivent encore être définies.

Les intérêts d'emprunts ou de placements pourraient être répartis en fonction des montants empruntés ou placés par la commune ou par le CPAS.

Par ailleurs, la receveuse commune sera davantage impliquée en amont dans la rédaction, la supervision et l'attribution des marchés publics, un domaine qui demande une formation spécifique et dont la loi vient de changer.

## 6. Mise à disposition de personnel

Le CPAS met à la disposition de la commune une aide-ménagère.

La commune met à la disposition du CPAS des ouvriers pour divers travaux, notamment la tonte des pelouses et l'entretien des initiatives locales d'accueil.

Les ouvriers communaux remplacent également l'homme d'entretien du CPAS lorsque celui-ci est absent ou lui prête main forte quand il est débordé.

Deux personnes sont actuellement occupées par la commune dans le cadre de l'article 60 § 7. Il est proposé de passer à quatre personnes, embauchées par le CPAS mais supportées financièrement par la commune.

## 7. Collaborations diverses

Les commandes agro-alimentaires nécessaires pour la fête du 3e Age organisée par la commune sont faites par le CPAS auprès de ses fournisseurs désignés.

Le service cuisine de la Maison de Repos du CPAS livrera quotidiennement, pendant l'hiver, un thermo de potage chaud au garage pour les ouvriers communaux.

La collaboration entre les services administratifs de la commune et le service social ou les services administratifs du CPAS est très bonne.

#### 8. Mise à disposition de locaux

La commune de Pecq met un local à disposition du CPAS à la commune pour qu'une assistante sociale du CPAS puisse assurer une permanence à la commune dans le cadre de la médiation de dettes, un vendredi sur deux.

La commune de Pecq loue CPAS une maison utilisée par le CPAS dans le cadre d'une initiative locale d'accueil d'étrangers demandeurs d'asile.

La commune de Pecq met à la disposition du CPAS le local utilisé pour le magasin de seconde main accessible à tous les Pecquois.

Dans le cadre des logements de transits ou d'insertion, gérés par la commune, une meilleure collaboration et une meilleure circulation des informations sont nécessaires entre la commune et le service social du CPAS.

#### 9. Distribution des repas

Le CPAS livre les repas aux plaines de jeux, aux écoles et à l'ATL.

Pour éviter les gaspillages, il sera demandé aux écoles de confirmer le nombre de repas jour par jour une semaine à l'avance, en pratique le jeudi pour la semaine suivante.

#### 10. Bibliothèque communale

La bibliothèque communale de Pecq est mise à la disposition du personnel du CPAS dans le cadre de ses fonctions, notamment l'ergothérapeute qui peut venir régulièrement chercher des livres et revues pour les pensionnaires de la maison de repos.

#### 11. Mazout de roulage

Le(s) véhicule(s) du CPAS fait(font) le plein de mazout de roulage au garage communal.

#### 12. Assurances

Un point sera fait sur l'ensemble des couvertures en assurances de la commune et du CPAS avec l'assureur commun et le marché sera renégocié.

#### 13. Site Internet de l'administration communale

Sur le site de l'administration communale, un espace est réservé aux activités du CPAS et du Home Général Le Maire. Les informations y seront actualisées.

#### 14. Les plaines de jeux

Les plaines de jeux communales sont accessibles aux enfants des bénéficiaires du CPAS à un prix préférentiel. Cette synergie doit être mieux organisée que par le passé.

#### 15. Synergie intergénérationnelle

Des écoles communales entretiennent des contacts avec les pensionnaires du Home Général Le Maire. Des élèves de l'école d'Obigies viennent rendre visite aux pensionnaires à l'occasion de la fête de Noël et leur remettent, dans leur chambre, des cartes de vœux confectionnées en classe.

Des élèves de 6<sup>ème</sup> primaire de l'école de Warcoing correspondent régulièrement par courrier avec certains pensionnaires et leur rendent visite au moins une fois par mois pour passer un bon moment de convivialité (jeux, etc.).

Ces expériences intergénérationnelles sont bénéfiques pour tous.

#### 17. Sacs poubelle

La commune de Pecq donnera au CPAS les sacs poubelle prépayés non enlevés au 31/12 de chaque année de sorte à pouvoir en faire bénéficier les bénéficiaires du CPAS.

## 18. Conseiller en prévention

La commune de Pecq et le CPAS ont décidé de se partager par moitié les services d'un conseiller en prévention à temps plein et de mettre en place un comité de concertation de base commun.

## 19. Informatique

Les synergies entre la commune et le CPAS vont être intensifiées en ce qui concerne l'utilisation de certains programmes informatiques spécifiques.

### **Commentaires et interventions**

#### **Intervention de monsieur Eric MAHIEU (conseiller communal PS)**

*L'année dernière, il avait été émis le souhait de l'achat d'un défibrillateur qui pourrait entrer dans le cadre des synergies. Où en est - on avec ce dossier ?*

*Madame LOISELET répond qu'elle se souvient de cette démarche mais uniquement au niveau de la commune et pas du CPAS. S'agissant de deux institutions distinctes et distantes, il ne s'agit pas véritablement de synergie, un appareil serait utile dans chacune des institutions.*

*Monsieur D'HAENE signale également que ce point sera abordé lors d'un prochain CCB (Comité de Concertation de Base) commune - CPAS.*

#### **Intervention de monsieur René SMETTE (conseiller communal Ensemble)**

*Au sujet des mises en commun de pièces détachées (point 4 du rapport) et de personnel (point 6 du rapport), monsieur SMETTE rappelle que l'on a souvent eu des problèmes au niveau de l'organisation, de la planification et de la mise en place d'un échancier en ce qui concerne les travaux au niveau de la commune. Actuellement aucun planning n'existe.*

*Dès lors à partir du moment où l'on parle de synergies au niveau du personnel et du matériel il serait utile d'avoir une planification des travaux à effectuer (échancier, un calendrier avec les personnes disponibles, ressources disponibles tant en matériel qu'en personnel !, priorités, fixer les délais à l'avance et s'assurer que tout le matériel soit disponible pour qu'une organisation soit possible).*

*Monsieur SMETTE rappelle que le secrétaire communal FF a déjà entamé des changements et souhaite que ces changements soient intensifiés pour que l'on ait un meilleur fonctionnement de la commune.*

*Monsieur D'HAENE répond qu'en ce qui concerne les pièces détachées un magasin a été créé à la commune et qu'un responsable de stock existe. Du matériel plus spécifique au CPAS doit encore être commandé et sera stocké au niveau du magasin communal.*

*Réponse de Madame LOISELET : au niveau du CPAS, il y a des travaux qui ne sont pas planifiables. En général, quand les ouvriers communaux interviennent c'est qu'il y a des événements non planifiables comme par exemple des montages de meubles pour les maisons ILA. En ce qui concerne les pièces détachées, le CPAS va évaluer s'il ne paie pas plus cher au niveau de la commune par rapport au fonctionnement actuel (la consommation du CPAS étant très réduite).*

#### **Intervention de monsieur André DEMORTIER (conseiller communal OSER)**

*Monsieur DEMORTIER souhaite attirer l'attention sur le cas des articles 60.*

*Si « l'article 60 » est effectivement une bonne chose pour la réinsertion des chômeurs, il serait utile de veiller à ce que les personnes travaillant pour la commune sous ce statut dispose au moins d'un permis de conduire. Certaines réinsertions deviennent alors un handicap pour la commune (transport entre autre). Les personnes doivent disposer d'une certaine autonomie.*

Madame Loiselet répond que le but de l'article 60 est que la personne retrouve ses droits en réinsérant les personnes qui correspondent à un certain profil mais on ne peut commencer à voir si la personne dispose d'un permis de conduire ou pas. De plus, un article 60 doit toujours être accompagné.

## **2. Dossier de la maison de repos : information**

**Monsieur D'HAENE cède la parole à madame LOISELET, présidente du CPAS, pour la présentation de l'état d'avancement de ce dossier.**

**Information sur la situation actuelle de ce dossier par madame LOISELET présidente du CPAS de PECQ**

« Madame LOISELET relate les différentes étapes dans l'avancement de ce projet :

16 septembre 2010	Désignation de l'adjudicataire par le conseil du CPAS
28 janvier 2011	Le conseil de l'action sociale a approuvé le programme de l'architecte et a approuvé la convention
6 octobre 2011	Le conseil a approuvé l'avant-projet d'extension et de mise en conformité. Cet avant-projet est prêt et a fait l'objet d'un dépôt à la région wallonne afin d'obtenir des subsides.

A la région wallonne, le dossier de PECQ était attendu et non comme on l'a prétendu assez souvent dans le sac à oubli.

Je voudrai faire part au public et au conseil qu'en tout cas pour ma part tout a été fait comme il se devait.

L'extension et la mise en conformité de la maison de repos comporte deux volets dont :

D'une part la mise en conformité des lits actuels mais aussi le souhait d'augmenter le nombre de lits au niveau de la maison de repos (d'une part se mettre en conformité et d'autre part que le service puisse survivre et être pérennisé).

Ce qui est proposé comme dossier c'est la partie « rénovation » du bâtiment existant qui comporterait 28 lits, une extension qui comporterait 32 lits, une autre extension avec 2quantoo (unités pour personnes désorientées) de 15 unités chacunes. Ces unités spéciales accueillent des personnes désorientées, les occupent et sont prévues au niveau des infrastructures pour que les personnes puissent se déplacer et être encadrées en sécurité. Une extension également prévue mais qui n'a rien à voir avec la subsidiation : d'une part des logements alternatifs qui peuvent s'apparenter à des résidences services (à savoir qu'est actuellement en chantier chez le ministre NOLLET : des résidences services sociales : c'est-à-dire le principe des résidences services avec un loyer abordable (moins que des résidences services existantes actuellement)). Les textes sont en élaboration, nous nous sommes déjà renseignés, le conseil n'a pas encore pris position sur ce versant lié au projet mais ce pourrait être une réponse à un besoin ou à un renflouement au niveau financier mais il n'y a pas encore d'étude faite à ce sujet. Il faut ajouter que les subsides qui pourraient être obtenus sont calculés sur les lits existants et sur les lits prévus dans le projet (à savoir actuellement 54 lits + 5 lits court séjour + 1 lit d'isolement = 60 lits au total). Les subsides seraient alors portés à 60% sur 60 lits suivant un calcul spécifique de la région wallonne.

Il sera aussi proposé ce jeudi au conseil de l'action sociale d'introduire une demande de lits supplémentaires afin d'atteindre au mieux les 90 lits. Il se fait que notre zone est en surcapacité au niveau des lits, nous ne sommes pas bien logés à ce niveau-là. Étant donné les chiffres annoncés de

manque de lits d'ici 2015 ou 2020 (manque de 20.000 lits), la région wallonne devrait trouver une solution afin d'accueillir les personnes qui auraient le besoin de rentrer en institution.

## **Commentaires et interventions**

### **Intervention de monsieur Aurélien PIERRE (conseiller communal PS)**

Monsieur PIERRE rappelle qu'une société nous accompagne dans ce dossier (CITIZEN VIEW) qui avait demandé en comité de pilotage que la démarche vers la région wallonne soit discutée avec les différents partis politiques de PECQ pour montrer que l'ensemble des gens de PECQ étaient derrière un dossier. Je ne peux que déplorer qu'une fois de plus, madame la présidente, vous avancez seule, vous êtes allée visiblement seule à Namur alors que la société avait dit que pour augmenter nos chances (comme cela se fait partout) on va ensemble en délégation voir ce qui se passe et ce qui est possible

### **Echange de propos entre monsieur PIERRE (AP) et Christelle LOISELET (CL)**

CL : je ne suis pas allée à Namur et je suis heureuse d'entendre que vous prononcez le mot « avancer »

AP : rien n'a été fait pendant 5 ans et déjà 3 trains de subventionnement sont passés. Tous les dossiers de la région sont passés et mêmes les dossiers les plus compliqués comme LEUZE et CELLES.

CL : vous avez des conseillers de votre groupe politique qui siègent au conseil et qui savent bien de quelle façon cela s'est passé !

AP : vous avancez seule comme d'habitude, comme vous l'avez un jour dit à votre groupe ; « moi j'avance seule ».

CL : j'ai dit ça ? Non c'est faux !

AP : ayez une bonne mémoire !

CL : il y a une différence entre dire les choses et intégrer ce que l'on dit ou répéter ce qui est faux. Je ne suis pas allée à Namur cela s'est fait dans des conditions particulières.

AP : très particulières ! Une société nous avait demandé d'agir d'une certaine manière, une nouvelle fois vous n'écoutez personne, on a l'habitude.

CL : notre accompagnant (la société) est bien informé de la procédure.

AP : nous avons eu un accord en comité de pilotage pour la démarche et de plus je vous fais remarquer que l'on a perdu 5 ans !

CL : tout à fait faux !

AP : je vous rappelle la réunion qui s'est passée avec la ministre VIENNE, pour laquelle je travaillais à l'époque, ou vous avez demandé à la rencontrer et j'étais présent lors de cette réunion.

CL : si les démarches n'avaient pas été faites, notre dossier n'aurait pas été attendu à Namur, il aurait été dans le paquet dont on ne parle même pas !

Intervention de P.DELHAYE (conseiller communal ARC) : « Christelle, je ne suis pas socialiste, mais je te jure que c'est la vérité, si on avait suivi ça il y a déjà longtemps que cela aurait été réglé. Tu as retardé le dossier des années ! »

Monsieur D'HAENE intervient et rappelle qu'il s'agit d'une information et non d'un débat.

Monsieur DEMORTIER rappelle qu'il y a un accord unanime au sein du groupe de travail pour dire qu'on garde la même attitude au sein du CPAS mais là il y a des gens qui font volte-face et dès lors les dossiers n'ont pas évolués. Monsieur DEMORTIER signale également à monsieur DELHAYE que s'il était plus compétent en matière de dossiers communaux, il pourrait alors s'intéresser aux dossiers du CPAS.

Intervention de monsieur SMETTE qui souhaite savoir si les chiffres peuvent être cités.

Madame LOISELET répond qu'il a été décidé de ne pas donner de chiffres lors de la réunion de concertation commune CPAS.

Monsieur D'HAENE signale qu'il a demandé une réunion du comité de pilotage dans la première quinzaine de janvier pour parler des chiffres.

Intervention de monsieur SMETTE :

Sans citer de chiffres, je ferai une petite remarque, ici on parle de la rénovation du home (1<sup>ère</sup> phase) et de la mise en conformité. Cette partie sera effectivement subsidiée. Par contre, des choses prévues dans le dossier : administration du CPAS, parking et abords qui représentent un certain montant qui n'est pas subsidiable. Donc à un moment donné le CPAS si il en a les moyens mais plus sûrement la commune va devoir investir beaucoup pour réaliser des choses qui sont indispensables.

Réponse de madame LOISELET : les subsides portent seulement sur les lits, la partie administrative n'est pas subsidiable. Pour les résidences services cela dépend dans quelle voie on s'oriente et quels seront les subsides, ce qui n'est pas encore précisé. Il y a effectivement une grande partie à financer. Nous essayons le secrétaire et moi-même de trouver une solution à proposer au groupe de travail et ensuite au conseil.

### 3. Demande d'intervention du personnel du CPAS

Monsieur D'HAENE cède la parole à monsieur Patrick DELGRANGE, représentant le personnel du CPAS et qui souhaite s'exprimer en son nom.

Les questions formulées sont les suivantes :

**1°) Où en est le dossier de la nouvelle maison de repos et quelle est la position de chaque groupe politique par rapport à ce sujet ?**

Monsieur DELGRANGE souhaiterait connaître la position de chaque parti politique sur le dossier de la maison de repos.

Monsieur D'HAENE rappelle que tout est mis en place au niveau du comité de pilotage pour que tout avance le plus vite possible mais regrette comme monsieur PIERRE que l'ensemble des groupes politiques n'aient pas été associés pour appuyer cette demande auprès de la région wallonne.

**2°) Pourquoi n'y a-t-il plus de communication avec le personnel de la maison de repos par rapport au dossier et son avancement ?**

Monsieur DELGRANGE signale ensuite que le personnel de la maison de repos avait demandé à être associé à la démarche.

Monsieur D'HAENE abonde dans ce sens (il avait été demandé en comité de pilotage que le directeur du home soit associé à la démarche).

Madame Loiselet signale que cela n'a pas été acté dans le comité de pilotage, c'est une décision du conseil de l'action sociale d'intégrer le directeur de la maison de repos en tant que technicien au groupe de pilotage ; C'est différent !

La deuxième chose à savoir est que dans l'élaboration de ce dossier, au moment opportun j'ai sollicité au conseil que le Directeur et l'infirmière en chef viennent faire leurs remarques sur les plans afin qu'on puisse encore les modifier. Maintenant, rien n'est figé, un avant-projet doit être présenté pour les subsides, c'était la première étape. Dans un second temps, il y aura l'intégration du directeur de la maison de repos au sein de comité de pilotage comme technicien.

*Après cela quand le dossier sera tout à fait prêt, le personnel sera informé. Madame LOISELET tient cependant à signaler que le conseil de l'action sociale ne l'a jamais mandatée pour informer le personnel.*

*Sur ce dernier propos un échange intervient entre monsieur PIERRE et madame LOISELET:*

*AP : vous êtes la présidente, vous avez quant même une autonomie !*

*CL : non, c'est tout à fait nouveau l'autonomie qu'un président de CPAS peut avoir !*

*AP : vous avez la fonction de présidente : vous avez le droit d'informer !*

*XL : allez voir vos propos il y un an !*

**3°) Peut-on envisager dans un avenir proche de nommer des gens et ce surtout au CPAS pour éviter les sanctions financières qui seront prises si nous n'atteignons pas le quota de personnes nommées ?**

**Au CPAS, il n'y a que deux personnes nommées sur plus ou moins 60 travailleurs ?**

**Cela permettrait également aux personnes en fin de carrière de pouvoir espérer une retraite un peu plus confortable.**

*Monsieur D'HAENE les nominations ont lieu dès que des places sont libres au cadre. Pour le CPAS c'est au conseil du CPAS de décider.*

**4°) Est-ce que la Commune et le CPAS comptent un jour mettre sur pied une politique innovante et sociale par rapport à l'intégration de la personne handicapée mais aussi au reclassement des personnes ayant eu un accident de travail ?**

*En ce qui concerne l'intégration de personnes handicapées, madame LOISELET signale que le CPAS est en règle et que la commune ne l'est pas. Monsieur D'HAENE précise que ce sera chose faite au 1<sup>er</sup> janvier 2012.*

**5°) Comme en fin d'année il est de coutume de se réunir en famille, ne serait-il pas opportun aussi de réunir la belle famille qu'est le personnel communal et CPAS pour remettre aux travailleurs qui ont atteint 10-20-30 ou même 40 années de services un présent pour reconnaître publiquement leur mérite de travailler dans les conditions pénibles qu'ils ont dus endurer durant cette législature ?**



## **Partie II : CONSEIL COMMUNAL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 DECEMBRE 2011**

#### **Présents**

**M.M.D'HAENE Marc, Bourgmestre.**

**MM.DELSOIR Damien, Mmes Sophie POLLET, Anne-Marie FOUREZ, Echevins.**

**MM.FLEURQUIN René, DEMORTIER André, Mme.TAELMAN Rita, MM.BERTE Jean-Pierre,**

**DENIS Roland, Mmes.LOISELET Christelle, DUPONCHEEL Dorothée, NGO TONYE**

**Charlotte MM.DELHAYE Pierre, PIERRE Aurélien, SMETTE René /Conseillers.**

***Absent et excusé : M. Achille DEGRYSE, Echevin***

#### **1. Coordination ATL : rapport d'activités annuel – information**

La Coordination ATL a pour objectif de développer l'offre d'accueil Temps Libre sur le territoire de la Commune afin de répondre aux besoins des familles, de développer la qualité de l'accueil et de construire une politique cohérente et globale dans ce secteur.

Dans ce cadre, le plan d'action annuel est un des outils proposés par le décret ATL au Coordinateur ATL et à la CCA pour atteindre cet objectif ambitieux. Il doit se concevoir en lien étroit avec l'état des lieux, l'analyse des besoins et le programme CLE qui se font au préalable.

Le plan d'action annuel permet de planifier année par année le travail à réaliser pour mettre en œuvre le programme CLE.

Lors de notre CCA du 28 septembre dernier, notre plan d'action annuel a été présenté, débattu et approuvé par celle-ci.

Une fois approuvé par la CCA, le plan d'action annuel doit être transmis pour information au conseil communal et à l'ONE (Commission d'agrément ATL) au plus tard le 31 décembre 2011

***Monsieur D'HAENE cède la parole à madame POLLET, Echevine en charge de l'ATL.***

**Intervention de madame S. POLLET, Echevine en charge de l'ATL :**

***Le rapport d'activités (et non le plan d'action annuel comme libellé dans la convocation) permet de vérifier si les actions qui ont été prévues ont été réellement menées et si elles ont rencontrés des difficultés particulières. Ce point a été voté en commission communale de l'accueil et uniquement deux petites choses ont rencontrées des difficultés :***

- ***Les activités proposées par les jeux aux classes d'âge de 2 à 2 an1/2 n'ont pas marqué d'intérêt.***
- ***Toutes les autres activités n'ont pas rencontrées de difficultés.***

***Le rapport sera transmis avant le 31 décembre 2011.***

***Ce point ne fait pas l'objet de commentaires.***

#### **2. Convention Bibliothèque PECQ – MONT DE L'ENCLUS – Renouvellement**

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention 2011-2014.

***Monsieur D'HAENE rapporte les propos de l'inspectrice de la communauté française qui signale que si la convention est renouvelée, la commune de PECQ peut prétendre à un mi-temps supplémentaire dans le cadre du nouveau décret relatif aux bibliothèques.***

3. Fabrique d'Eglise d'Hérinnes : MB n°1 – approbation

***Le Conseil communal, à l'unanimité, approuve la modification budgétaire de la fabrique d'église d'Hérinnes***

Les dépenses subissent à la fois une augmentation et une diminution de 441 euros  
Le résultat final reste équilibré au montant de 15.203 ,66 euros.

4. Echange de terrain à Obigies – décision

- Considérant que la commune de Pecq est propriétaire d'une chapelle sise à Obigies à front de la Grand Rue, partie de la parcelle cadastrée section C numéro 316E, qu'elle a acquis pour l'euro symbolique à Madame Marie-Jeanne Delcroix ;

- Considérant que Monsieur et Madame Fauvarque-Sabbe propriétaires du terrain jouxtant et entourant par trois côtés la chapelle, terrain cadastré section C, numéro 316Fpie, ont introduit un permis d'urbanisme relatif à la construction d'un bâtiment ;

- Considérant que la situation de la chapelle nuit à la nouvelle construction du bâtiment ainsi qu'à l'aménagement du terrain contournant celui-ci et qu'il a été prévu dans le permis d'urbanisme le déplacement et la reconstruction de celle-ci ;

- Vu la nécessité, en vue de la réalisation du projet, de procéder à l'échange de la parcelle de la chapelle, et ce pour cause d'utilité publique ;

- Considérant que les intéressés ont prévu la reconstruction de la chapelle ainsi que la prise en charge des frais relatifs à cet échange ;

- Vu le plan d'échange dressé par Fabrice Pioda, géomètre-Expert en date du 19 novembre 2011 ;

***Le Conseil communal, à l'unanimité, décide :***

- de procéder, pour cause d'utilité publique, à l'échange du terrain cadastré section C n° 316E d'une superficie de 03 ca 70 dma appartenant à la commune de Pecq contre une partie du terrain cadastré Section C n° 316F appartenant à M. Vincent FAUVARQUE et Mme Aude SABBE, également à concurrence de 03 ca 70 dma.
- de charger le Collège de l'exécution de la présente résolution.

5. Ordinateur portable plan communal d'urgence et d'intervention et secrétaire – choix du mode de passation de marché

Considérant qu'il serait souhaitable d'acquérir un ordinateur portable destiné au Secrétaire communal ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 2.500,-€ TVA comprise;

Considérant que l'estimation du marché est inférieure à 5.500,-€ et qu'il peut être passé par procédure négociée sans publicité sur simple présentation de facture;

Considérant que les crédits budgétaires sont prévus au budget de l'exercice 2011 à l'article 104/74253.2011 (projet numéro 2011/0024) ;

Considérant que le crédit sera financé par utilisation du fonds de réserve ;

***Le Conseil communal, à l'unanimité, décide :***

Article 1er : De procéder à l'acquisition d'un ordinateur portable destiné au Secrétaire communal.

Article 2 : De choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché.

Article 3 : De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : D'imputer cette dépense au service extraordinaire du budget 2011, à l'article 104/74253.2011 (projet 2011/0024) et de financer celle-ci au moyen du fonds de réserve extraordinaire.

Article 5 : D'annexer la présente résolution au mandat de paiement.

***Intervention de monsieur DEMORTIER (conseiller communal OSER) :***

***Dans le cadre du plan d'urgence monsieur DEMORTIER tient à rappeler qu'il serait urgent de résoudre le problème de sécurité à la place de PECQ. La présence de poteaux et surtout des murets en béton empêche toute manoeuvre pour les véhicules d'intervention (pompiers) à l'arrière de l'administration communale.***

6. Aides à la promotion de l'emploi : octroi des points APE pour l'année 2012 – Adhésion

Considérant que la commune a bénéficié lors du transfert des anciens programmes de résorption du chômage en APE d'un nombre de points calculé conformément à l'art 15 § 1er du Décret du Parlement Wallon du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés ;

Vu la décision ministérielle du 11 décembre 2009 octroyant à la commune de Pecq une aide annuelle globale maximale de 67points visant à subsidier des postes de travail pour les années 2010 à 2011;

Vu la lettre du 17 novembre 2011 par laquelle le *département de l'emploi et de la formation professionnelle* du SPW DGO « économie et emploi » informe le Collège que les

points dont la commune a bénéficié en janvier 2010 pour 2 ans seront reconduits automatiquement en 2012 ;

***Le Conseil communal, à l'unanimité, décide :***

- de marquer son accord sur la reconduction automatique des points APE pour l'année 2012. et confirme ne céder ou ne recevoir aucun point APE.
- De Solliciter le maintien de la décision « besoins spécifiques » pour l'A.T.L.

7. Budget communal 2012 – Vote d'un douzième provisoire – décision

- Considérant que le Conseil communal n'a pas été en mesure de voter le budget de l'exercice 2012 dans les délais prévus par l'article 241 de la loi communale ;

- Vu la nécessité pour le Collège des Bourgmestre et Echevins et le Receveur communal d'engager et de régler les dépenses strictement obligatoires, ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale des établissements et services communaux dans les limites tracées à l'article 14 du règlement général sur la comptabilité communale ;

- Vu l'article 14 de l'Arrêté Royal du 02 août 1990 portant règlement général sur la comptabilité communale ;

- Attendu qu'il y a lieu de solliciter l'octroi d'un douzième provisoire pour le mois de janvier 2012 ;

***Le Conseil communal, à l'unanimité, décide :***

-de pouvoir disposer de 1/12<sup>ième</sup> des allocations correspondantes portées au budget ordinaire de l'exercice 2011 pour engager et payer les dépenses indispensables pour assurer la vie normale des établissements et services communaux, en attendant le vote du budget relatif à l'exercice 2012.

8. CPAS – modification budgétaire n°2 – approbation

***Le Conseil communal, à l'unanimité, approuve la M.B. n° 2 ordinaire et extraordinaire du CPAS.***

***Madame LOISELET et Monsieur BERTE respectivement présidente et conseiller du CPAS ne participent pas au vote.***

A. Service ordinaire

Les recettes subissent une augmentation de 53.280,13 € et une diminution de 122.683,48 €.

Les dépenses sont à la fois augmentées de 287.141,96 € et diminuées de 356.533,69 €.

Le nouveau résultat est équilibré à la somme de 3.641.941,18 € et présente un déficit à l'exercice propre de 302.617,60 euros.

## B. Service extraordinaire

Les recettes et les dépenses subissent une augmentation de 900.859,73 € ainsi qu'une diminution de 8.628,01 euros. Le nouveau résultat est équilibré à la somme de 1.500.257,72 € et présente un déficit à l'exercice propre de 33.727,86 euros.

## 9. Budget zone de police - contribution commune de PECQ - approbation

Vu la loi du 7 décembre 1998 (L.P.I.) organisant un Service de Police Intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 16 novembre 2001 déterminant les règles de répartition de la dotation communale ;

Vu la délibération du Conseil de Police prise en séance du 15 décembre 2011 approuvant le budget 2012 de la Zone de Police du Val de l'Escaut ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

### ***Le Conseil communal, à l'unanimité, décide :***

- d'arrêter le montant de la contribution de la commune de Pecq dans le budget de l'exercice 2012 de la Zone de Police du Val de l'Escaut au montant de € 391.769,68 € ;
- de notifier la présente délibération à la Zone de Police ainsi qu'au Service public fédéral Intérieur.

## 10. Approbation du procès - verbal du 5 décembre 2011

***Le conseil communal à l'unanimité approuve le PV de la séance du conseil communal du 5 décembre 2011.***

## 11. Réponse aux questions

1°) Question à Madame la Présidente du CPAS pour le terrain (Minoï)

Question de M. A PIERRE

Madame Loiselet signale que logiquement les questions posées par les conseillers sont adressées à Monsieur le Bourgmestre. Monsieur D'Haene répond que le Collège a déjà écrit 3 ou 4 X au CPAS pour accélérer la vente de ce terrain.

Intervention de M. A DEMORTIER

« Ce qui m'inquiète fortement c'est l'intérêt que certains marquent vivement pour la vente de ce terrain. Je m'aperçois qu'il y a des intérêts bien personnels là derrière et en cas de concrétisations je pense que à la fois la tutelle, à la fois le Ministère des Finances et à la fois le parquet seraient fortement intéressés par l'affaire.

Maintenant si le Bourgmestre a toujours la faculté telle que le prévoit la loi organique de mettre un point à l'ordre du jour, cela

a été largement démontré jusqu'à maintenant pour certaines décisions de CPAS »

2°) Réponse à Monsieur A.PIERRE pour le zoning IEG-IDETA au pont bleu

Une réunion sera organisée avec les conseillers dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de février comme convenu avec l'intercommunale IDETA pour les deux zoning (PACO et Pont bleu)

3°) Question de M. R.SMETTE sur l'état de nos fossés

Une partie a été réalisée et la suite devrait être effectuée par les ouvriers communaux.

4°) Question de M.A.DEMORTIER sur les panneaux photovoltaïques

Une réunion avec un représentant pour chaque parti politique sera organisée dans la première quinzaine de janvier. Monsieur Demortier souhaite que l'on invite le gestionnaire de ce dossier à Flobecq.

5°) Travaux au chemin 37 - Question de M.A.Demortier

Monsieur D'Haene précise qu'une réunion s'est tenue sur place avec IPALLE, la commune, l'entrepreneur et le propriétaire (qui n'est pas arrivé). En principe tout devrait rentrer dans l'ordre.

Intervention de M.A.DEMORTIER

Comme le chantier a été visité avec deux personnes de la minorité, je souhaiterai que l'on fasse à nouveau une visite avec ces mêmes personnes et moi-même rapidement du chantier pour voir les aberrations qu'on ne saura pas modifier.

Monsieur D'Haene marque son accord pour l'organisation de cette réunion lorsque la réception provisoire du chantier sera faite.

Monsieur Demortier souhaite que l'on n'attende pas et que la visite des travaux d'IPALLE puisse avoir lieu rapidement car cela nécessite une visite. (exemple la buse de sortie du nouvel égouttage se trouve environ 4 mètres en dessous de la surface des champs, la buse est noyée sous les eaux du canal et s'est maintenant les eaux du canal qui remontent vers l'égouttage). Cette visite se ferait avec IPALLE, la Commune (Bourgmestre entre autre).

Monsieur Demortier tient à rappeler que l'on a eu des mauvais souvenirs avec IGRETEC et il pense sérieusement qu'IPALLE n'est pas mieux qu'IGRETEC en matière de travaux.

Monsieur Mahieu réagit au propos de M. Demortier en signalant qu'il a été visiter les travaux et que les riverains sont très contents.

Monsieur Demortier signale que Monsieur Mahieu a rencontré le voisin qui n'a pas de problèmes. Par contre, le voisin qui est maintenant inondé à cause des travaux d'IPALLE n'a pas été rencontré.

## 12. Questions éventuelles

### 1°) Question de M.A.DEMORTIER

#### **1) Les travaux au chemin 37 (rue des prairies).**

En complément à ma question 2 de la réunion du 05 décembre, et compte tenu des pluies abondantes tombées ces derniers jours, ce qui était prévisible et que j'avais notifié est arrivé. Le terrain de mon voisin est inondé, et la nouvelle buse qui transporte les eaux vers le Grand Courant, posée trop en profondeur, se trouve maintenant sous le niveau d'eau du canal, ce qui a comme particularité dans ce cas de figure, que ce sont les eaux du Grand Courant qui tentent à remonter vers le nouveau fossé de cette « superbe » réalisation ! Aussi, comme vous aviez pris l'initiative avant les travaux, d'inviter sur place les deux groupes de la minorité en mon absence, je vous demande de les inviter à nouveau, à visiter ce chantier qu'IPALLE considère comme terminé, pour qu'ils se rendent compte des aberrations à faire rectifier. Prenons date, un samedi de préférence, pour que le propriétaire puisse aussi être présent, car il a de quoi satisfaire votre curiosité, y compris la forme de chantage qu'il a vécue.

Question du 05 décembre pour info.

*« Les travaux de ce sentier sont terminés, des emprises ont été réalisées conformément à la loi, d'autres pas du tout, ce qui veut dire que des travaux de voirie ont été réalisés sur des terrains privés, et d'autres ont été réalisés en dehors des emprises par erreur !*

*Enfin, en matière de finition, j'invite à la visite, car mon voisin sera maintenant inondé par fortes pluies, sans compter le supplément non négligeable qu'il faudra déboursier, car c'est un travail qui a débuté en avril et la firme est toujours occupée à rectifier tant bien que mal les imperfections d'un dossier mal géré, refusé en partie par le principal riverain !*

*Pouvez-vous me chiffrer le coût réel de ces travaux, ainsi que la part communale des travaux autorisés sur chantier qui n'ont jamais reçu l'aval du Collège »*

#### **2) La construction des maisons à la cité à Hérinnes.**

Ce n'est plus un secret pour personne, que certains experts, liés à la gestion de ce dossier avaient considéré des propriétés privées comme celles des Heures Claires, ce qui leur avait permis de croire que tout était réglé, même l'agriculteur occupant avait été ignoré ! Une expropriation d'intérêt public ne pourrait se justifier dans ce cas-ci, dès le moment où tous les terrains, déjà propriétés des Heures Claires, sont occupés par le projet, ce qui n'est pas le cas actuellement, la Commune occupe une grosse partie en terrain de sport, qui en réalité ne sert qu'à certains rendez-vous nocturnes. Pour calmer les esprits et activer la procédure, le Bourgmestre, de retour d'une réunion des Heures Claires, rencontre le propriétaire qui n'est autre que mon frère, pour lui signifier qu'une grosse enveloppe était prévue en dédommagement.

En réalité, renseignement pris, il n'en est rien, ce qui me paraissait assez peu probable venant d'une institution qui se respecte, et surtout, compte tenu des « affaires » mises au grand jour à Charleroi. Cette information me semblait importante, étant donné que c'est aussi la réponse que j'avais reçue de vive voix lors du conseil du 05 décembre.

Comme quoi, avoir un père spirituel dans une ville voisine n'est pas toujours une bonne chose !

### **3) Le fossé à la rue Cache Malainne.**

Ce fossé, un véritable égout à ciel ouvert, a fait l'objet à plusieurs reprises d'une demande des riverains pour y placer des buses pour des raisons de salubrité publique, et promesse avait été faite par le Bourgmestre que ce serait fait lors des travaux d'IPALLE.

A trois reprises, lors des différents conseils communaux, j'interviens pour demander l'évolution de ce travail à réaliser, et à chaque fois j'ai des réponses différentes, ce qui permet à nouveau de remarquer le peu de fiabilité des promesses faites par le premier magistrat.

Mais le comble, c'est que ce dimanche 11 décembre, lors du marché de Noël du centre culturel, le Bourgmestre est à nouveau questionné par les riverains, pour s'entendre dire que je suis responsable si cela n'est pas réalisé ! Depuis, les riverains possèdent les différentes réponses écrites et se sont fait une véritable opinion.

Je réitère la demande de buser ces quelques mètres de fossé, mais cette fois, je demande que ce point fasse l'objet d'une décision de Collège.

Je tiens à rappeler que ce travail de salubrité publique s'est fait partout dans l'Entité. De plus, si IPALLE avait suivi le tracé prévu par la SWDE lors des travaux du chemin 37, ce fossé aurait fait partie de l'assainissement.

### **4) Interventions urgentes :**

#### **A) Pecq .Le trottoir de l'Avenue des Combattants.**

Le trottoir pour se rendre à l'Intermarché est dégradé et très dangereux pour les personnes âgées. Il serait utile de faire une réparation, même de fortune avant les premières neiges, pour éviter une nouvelle chute.

#### **B) Hérinnes.**

Il est urgent de rectifier les ornières formées dans les autobloquants rouges face à l'entrée de l'école. Jeudi dernier des parents et petits enfants ont à nouveau reçu une projection d'eau en entrant le matin, ce qui est devenu intolérable pour les enfants, de plus la situation s'aggrave.

#### **C) Warcoing.**

1) **Rue du Rivage**, face à l'Univers, trois trous très importants au milieu de la route ! danger pour les deux roues !

2) **Rue du Rivage**, juste avant le commerce de légumes de l'Univers, un trou a été creusé sur toute la largeur du trottoir depuis quelques temps. Il est recouvert d'un panneau glissant, débordant de la surface du trottoir, ce qui fait deux pièges pour les piétons.

Dimanche matin, une personne est tombée.

3) **Rue Neuve**. Cette petite voirie est devenue un gruyère suite au passage du charroi lourd depuis les nouvelles constructions. J'ose espérer qu'un état des lieux a été réalisé pour exiger que l'entreprise fasse les réparations !



**Rue Neuve.** Les riverains, face aux nouvelles constructions sont inquiets, car il semblerait que les façades de leur habitation va servir de support pour la pose de certains câbles, afin de supprimer un poteau électrique, ce qui est formellement interdit. Qu'en est-il ?

Confirmez-vous la réunion des riverains, le 3 janvier, comme déclaré dans un café ?

- 4) **Rue de la Sucrierie.** Depuis quelques années, plus aucun détournement n'a lieu et les problèmes étaient inexistantes. Pourquoi à nouveau un détournement par le Village cette année ?

**D) Hérinnes / Warcoing**

Rue du Viel Escaut, dans le dernier virage avant le pont, l'eau stagne jusqu'au milieu de la route, ce qui va inévitablement causer, soit un dérapage, soit une collision frontale. Depuis la remontée des terres sur le champ, l'eau ne s'évacue plus. Il faut exiger rapidement du propriétaire de creuser un petit fossé vers la partie basse du champ, avant la catastrophe.

2) Questions de M.A.PIERRE

- 1°) Monsieur Pierre souhaite savoir si les stocks de sel prévus pour cet hiver sont suffisants et si il y a eu épandage aujourd'hui ? Ayant reçu des appels téléphoniques aujourd'hui, je souhaiterai savoir ce qui a été fait et pas fait !

Monsieur D'Haene signale qu'il a vérifié l'état de la Grand-Rue à 3 reprises durant la nuit, rien n'était glissant. La chaussée n'a été glissante que vers 8 h du matin et il a été décidé de ne pas jeter de sel car la météo prévoyait un radoucissement.

En ce qui concerne le sel, un stock de 60 T est actuellement disponible et sera complété par une dernière commande sur le budget 2011 pour disposer d'une réserve de sel importante.

- 2°) Les conseillers PS avait reversé un jeton de présence à une ASBL en prévision de l'achat d'un bus scolaire. Une interpellation avait été faite au sujet de ce dossier, est-il possible d'avoir une preuve de la bonne affectation de ce versement ?

- 3°) Monsieur Pierre rappelle qu'il est toujours en attente d'une réponse au sujet du terrain à l'entrée de Pecq dont il a déjà été question lors de cette séance.

Monsieur Pierre rappelle pourquoi le groupe PS a été d'accord pour cette vente, tout simplement pour un principe de sécurité ou permettre qu'il n'y ait plus de voitures le long de la chaussée. Monsieur Pierre rappelle qu'il est toujours en attente d'une réponse de la part de Madame la Présidente du CPAS.

- 4°) Lors de l'inauguration des 24 maisons à la cité de Pecq, je déplore que pour une inauguration officielle aucun échevin n'était présent !

Monsieur Delsoir et Mmes Pollet et Fourez signalent qu'elles n'ont pas reçu de convocations à ce sujet.

Monsieur D'Haene signale que le Collège avait été averti et l'invitation se trouvait dans l'enveloppe du Collège (ce qui était le cas pour Madame Loiselet)

Un petit problème de communication semble s'être posé pour cette affaire, dont acte !

### 3) Intervention de M.E.Mahieu

Lors de l'assemblée générale de IMSTAM, il a été dit qu'une centrale d'achat serait mise en place pour les CPAS de Wallonie Picarde, il serait peut être intéressant que le CPAS de Pecq puisse en profiter (pour information)

Madame Loiselet, précise qu'effectivement le CPAS a déjà été informé de la mise sur pied de ce système mais il faudra que les marchés qui seront lancés correspondent aux fournitures dont notre CPAS aura besoin.

Il faudra s'assurer de la compatibilité avec nos services.

Monsieur Delsoir rappelle que dans le plan stratégique de l'IMSTAM approuvé lors du dernier Conseil communal, il est prévu que l'IMSTAM reprenne contact avec ses associés.

Monsieur Demortier rappelle à M. Mahieu que la commune de Pecq ne cotise pas à l'IMSTAM mais que la commune de Pecq a été associée il y a un certain temps au moment où l'IMSTAM a établi une cotisation, le collège et le conseil à l'époque avaient décidés de ne pas cotiser, les mutuelles offrent le même service que celui proposé par l'IMSTAM.

Monsieur Delsoir signale qu'effectivement la commune et le CPAS disposent de parts sociales et participent dès lors à l'assemblée générale.

### 4) Questions de M. R.SMETTE

1°) A côté des fossés pour lesquels un inventaire doit être fait avant l'hiver, il y a aussi quelques bas côtés de rue pour lesquels des travaux seraient indispensables pour éviter également des inondations !

C'est le cas à la rue de Soreille près de la chapelle !

2°) M.Smette souhaite savoir si après le collège qui n'a pas pu se réunir la séance dernière par absence de quorum, une autre date a-t-elle été fixée pour décider de certaines choses (bon de commande...) qui devraient être passées et notamment l'achat d'un module pour l'école de Pecq (urgence et dossier en route depuis plusieurs mois !)

« Je pense que c'est votre rôle d'être présent quand il faut décider de choses comme cela »

M.D'Haene précise qu'une convocation est partie la semaine dernière.

Madame Loiselet intervient en signalant que pour une fois, la convocation était signée et j'ai précisé moi-même à Xavier que je n'étais pas présente mardi 20 à 19 heures ! Madame A-M.Fourez précise qu'elle a signalé à Xavier qu'elle serait présente à 19 h mais pas à 18 h.

Monsieur Smette espère que cela va se clôturer dans le bon sens et que le nombre sera atteint pour pouvoir voter sur des points qui sont urgents !